Séance du Conseil Municipal du 7 février 2023

Date de la convocation : 31/01/2023 Nombre de conseillers en exercice : 13 Nombre de conseillers présents : 10

Absents excusés : Jacky ALBERT (a donné pouvoir à Joël ROCHE), Chloé DAGOIS, Marina

AMELINEAU

Secrétaire de séance : Pauline ROUSSELOT

Personnel – Création d'emploi

Le conseil municipal autorise le Maire à signer un contrat à durée déterminée (3 ans) avec Roger DUGAS. Cet agent est déjà en poste d'adjoint technique territorial (entretien voirie et bâtiments) en remplacement de l'agent titulaire.

Personnel - Tableau des effectifs

Le tableau des emplois suivant est adopté :

Grade	Catégorie	Effectif	Durée hebdomadaire
Rédacteur Principal	В	1	35 heures
1 ^{ère} classe – Titulaire			
Adjoint	C	1	35 heures
Administratif			
Territorial - Titulaire			
Adjoint technique	С	2	2 postes à 31 heures
CDI			annualisées
Adjoint technique	C	2	35 heures
CDD			
Total		6	

Location logement communal sis au n° 1, rue des Elinières

Le conseil municipal décide de louer le logement communal à M. Romain PHELIPPEAU et fixe le montant du loyer mensuel à 370 €, avec une caution du même montant.

Adhésion à la convention de participation chômage du Centre de Gestion de la Vendée

M. le Maire informe que les collectivités territoriales sont amenées à verser des allocations chômage pour les fonctionnaires privés d'emploi suite à licenciement pour inaptitude physique, retraite pour invalidité, licenciement pour insuffisance professionnelle, démission, réintégration après une demande de disponibilité, les collectivités ayant conventionné avec pôle emploi pour les non-titulaires. IL informe du départ à la retraite pour invalidité d'un agent des services techniques. Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée offre un service « Gestion du risque chômage pour le secteur public » afin de faciliter le suivi des dossiers de chômage. Ce service propose aux collectivités, l'instruction et le suivi mensuel des dossiers d'allocations de retour à l'emploi. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'adhésion au service « Gestion du risque chômage pour le secteur public »

Convention de Maîtrise d'Ouvrage pour le lancement du schéma directeur d'eaux pluviales

M. le Maire rappelle que Vendée Grand Littoral lance en 2023 une étude de schéma directeur des eaux pluviales afin d'identifier les apports d'eaux pluviales sur le réseau eaux usées. Cette étude comprendra également la réalisation d'un zonage eaux pluviales. Coût pour la commune : 1 168 €. Le conseil municipal valide la convention de maîtrise d'ouvrage.

Achat des parcelles AA 13 et AA 44

M. le Maire rappelle la délibération en date du 14/04/2022 par laquelle le conseil municipal l'autorisait à signer le compromis de vente.

Préalablement, le 15/03/2022, le conseil municipal a émis un avis favorable à l'achat pour 30 000 €. Le conseil municipal autorise le maire à signer l'acte de vente.

Salle communale – Modalités de Prêt aux associations

Les « Amis de La Courolle » souhaitent, par commodité, utiliser la salle de réfectoire et non la salle réservée aux associations, lors de leurs rencontres du mercredi. Bien entendu, les tables devront être désinfectées par leur soin à la fin de leur rencontre. En effet, des tables sont déjà installées (tables de cantine). Avis favorable du conseil municipal.

Poser des numéros à chaque salle (1 et 2) ainsi qu'un panneau affichage en liège dans le hall.

Parcelle AC 60- rue des Mûriers

M. le Maire informe que la parcelle AC 61 appartenant à la commune est enclavée.

Il propose au conseil municipal d'acquérir, si le propriétaire est favorable, environ 10 m² de la parcelle AC 60. Cette acquisition permettrait de désenclaver la parcelle AC 61. Le conseil municipal autorise le maire à faire une proposition d'achat.

Autorisation sentier pédestre GR 364

Suite à la proposition de FFRandonnée Vendée, le conseil municipal refuse le tracé entre les points 1 et 2.

Etat récapitulatif des indemnités des élus en 2022

M. le Maire donne connaissance des indemnités perçues par le maire, les 3 adjoints et le conseiller municipal délégué au cours de l'année 2022.

Questions diverses

Droit de Préemption

M. le Maire fait part d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner reçue le 27 janvier dernier. Il s'agit d'une parcelle de 4 363 ares située en zone 1AUa, vendue 40€/m².

Se renseigner si la commune peut préempter pour réaliser une même opération.

Le seul intérêt pour la commune étant qu'elle vendrait les lots moins chers qu'un lotisseur. La commune ne ferait pas de bénéfice.

Si oui, faire une offre aux propriétaires de la parcelle adjacente pour réaliser un projet global.

Elagage

Faire appel à l'entreprise Bridonneau pour élaguer avant le passage de la fibre optique.

Lavoir de La Courolle

Etude de réhabilitation de la zone lagunaire et du lavoir en 2023

Polleniz

Nouveau référent piégeage ragondins : Alain TOSCAN

PLUi

Exposition du 13 au 19 février – place de la Mairie

Animations

16 juin : Marché des producteurs – Place de l'église – de 16 h à 20 h

23 juin : Soirée Jazz – Place de l'Eglise à 17 h

23 juillet : Festival du film itinérant – Place de l'église à 21 h 30